

28.06.2006 – 13:58 Uhr

Taux de conversion LPP Une baisse précipitée

Berne (ots) -

En proposant d'abaisser à 6,4 % en l'espace de quatre années le taux de conversion LPP, le Conseil fédéral entend abaisser encore plus et plus rapidement un taux de conversion déjà abaissé il y a peu à la faveur de la révision de la LPP. Une telle nouvelle baisse est précipitée et affaiblit la crédibilité de la politique en la matière. D'un point de vue social, elle est très problématique, car elle ne touche pratiquement que les assuré(e)s dont la situation est déjà précaire, ayant des salaires faibles et des prestations de prévoyance malingres. Or c'est précisément ces personnes que le taux minimal de conversion devrait protéger. C'est pour cela que nous exigeons des mesures d'accompagnement en cas de baisse.

Comme chacun sait, les compagnies d'assurance veulent abaisser le taux de conversion LPP à 6 %, voire encore plus bas. Cela porterait préjudice aux assuré(e)s et les importants bénéfices des compagnies d'assurance-accumulés malgré l'actuel taux de conversion décrié par elles comme étant « trop élevé » - continueraient à gonfler. Le parlement fédéral sera bien inspiré de ne pas céder à ces revendications. Cela, d'autant moins que les compagnies d'assurance ne pratiquent toujours pas une transparence digne de ce nom et violent aussi la réglementation concernant l'administration paritaire par les partenaires sociaux, qui a été inscrite dans la loi lors de sa révision.

Colette Nova (031 377 01 24 ou 079 428 05 90), secrétaire dirigeante de l'USS en charge de la sécurité sociale, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100512004> abgerufen werden.